

Un travail intellectuel... à la chaîne

Rencontre avec deux rédactrices, chargées des comptes rendus des débats au sein des institutions parlementaires. Elles nous font découvrir, avec précision, ces actes quotidiens déployés dans l'ombre de nos institutions.

Propos recueillis par Gérald Hanotiaux (CSCE)

Elles nous ont fixé rendez-vous dans une taverne située sur une modeste place saint-gilloise. Dans les fauteuils entourant une table basse, nous discutons avec passion de leur travail, dont au départ de l'entretien nous ne connaissions quasiment rien. Leur récit révèle un intérêt certain pour leur tâche, mais aussi une rage plus qu'intacte, lorsque nous abordons le renvoi collectif subi en 2015 par toute l'équipe du parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. (1)

Elles semblent satisfaites de pouvoir parler de leur travail, de même que d'avoir face à elles, en chair en os, un individu utilisant régulière-

et occasionnelles cohabitent. Cependant nous parlerons essentiellement de notre expérience commune au Parlement de la Communauté Française (PCF), où nous avons travaillé jusqu'en 2015. (2) Dans celui-ci, comme au Parlement bruxellois, toutes les rédactrices sont des pigistes occasionnelles. (3)

Au PCF, comment s'organise le travail ? En arrivant au Parlement, les rédactrices « plongent » immédiatement dans une séance ?

Aujourd'hui l'organisation a quelque peu changé, par l'instauration d'un système d'enregistrement des débats ; dès lors, sauf exception, les rédactrices n'assistent plus aux

C'est très stressant car la rédaction doit impérativement être terminée le jour même.

ment le résultat de celui-ci. « Oui, dit l'une d'elle amusée, *lui il va consulter les comptes rendus !* » Elles sont tellement complices qu'elles se complètent, littéralement. Quand l'une commence une phrase, la plupart du temps la seconde la termine ; pour cette raison, nous les faisons parler d'une seule voix.

Ensemble ! L'entièreté des débats tenus dans les enceintes parlementaires est disponible sous forme de comptes rendus. Lorsque le public les consulte, il ne pense pas spontanément à la masse de travail nécessaire pour un tel résultat. Pourriez-vous nous l'exposer ?

Les réalités varient parfois selon les parlements. Au Parlement fédéral, par exemple, rédactrices statutaires

séances de commission. Jusqu'en 2015, nous recevions préalablement un tour de passage, modifié d'une séance à l'autre afin de varier la première travailleuse à entrer en action. Nous allions « en salle » suivre les débats durant une dizaine de minutes, chaque rédactrice s'occupait d'une phase de cinq minutes et disposait d'une heure pour retranscrire les propos. Ensuite, elle retournait en salle pour cinq nouvelles minutes de retranscription, et ainsi de suite.

En vous écoutant, nous imaginons une véritable « armée » de rédactrices et rédacteurs, qui vont et viennent.

C'était exactement ça, et nous courions parfois dans les couloirs. Une séance de commission ne peut être



programmée parallèlement à une séance plénière, mais il est possible d'assister à une journée où ont lieu simultanément différentes commissions. Ces jours-là, ça courait dans tous les sens, ça faisait du monde en « bousculade », et les couloirs sont longs. Aujourd'hui, si ce n'est pour le compte rendu analytique des séances plénières à la Chambre, par exemple, les choses ne fonctionnent plus comme ça. Seuls les réviseurs et réviseuses vont en salle, pour y découper la bande-son en séquences de plus ou moins cinq

minutes, ensuite attribuées aux rédactrices. Le travail est donc devenu beaucoup plus statique. Finis les chassés-croisés dans les couloirs.

Pour le reste, le travail est resté le même, et est à peu de choses près similaire dans les autres institutions parlementaires du pays. (4) Dans les commissions, nous ne transcrivons que les questions et les interpellations, c'est-à-dire les moments où les séances sont ouvertes au public. Les rédactrices n'assistent pas aux discussions relatives à des projets de loi ou aux budgets, par exemple. Ces

Une fois le travail de rédaction terminé, les réviseurs et réviseuses entrent en scène pour relire les différentes portions de texte et les corriger. Vient ensuite le travail des rédacteurs en chef qui relisent l'ensemble des retranscriptions revues et corrigées, avant de procéder à l'assemblage de toutes les parties. Le schéma tient donc en trois strates avec les rédacteurs, les réviseurs et les rédacteurs en chef.

Vous n'assistez donc jamais à la totalité d'un débat. Ce n'est pas frustrant ?

lors des longs débats de séances plénières.

Il doit donc arriver de transcrire une question, sans jamais connaître la réponse ?

Oui. Le pire, c'est lorsque nous ne recevons que la réplique du parlementaire à la réponse du ministre, nous savons alors à peine de quoi il s'agit. Ceci dit, au moment de remettre notre séquence, nous pouvons prendre connaissance du travail du rédacteur précédent, pour autant qu'il ait fini d'écrire sa partie. A présent, la rédactrice peut éventuellement aller écouter le son.

Ce système semble plutôt éreintant !

Lors d'une longue journée oui, c'est éreintant, mais l'accès à la bande-son a ôté pas mal de stress. Auparavant, lorsqu'on prenait des notes en séance, nous avions toujours l'angoisse d'avoir loupé un élément important. Le réviseur, présent plus longtemps en séance, était alors notre seul filet de sécurité. Ce stress a disparu mais il reste la charge de travail, souvent importante et dans un rythme soutenu. Souvent, nous l'avons signalé, plusieurs commissions se réunissent en même temps, et dans chacune d'elle plusieurs questions et interpellations figurent à l'ordre du jour. Nous constatons d'ailleurs ces dernières années que leur nombre a fâcheusement tendance à augmenter. C'est très stressant, car la rédaction doit impérativement être terminée le jour même. Cela signifie de longues heures devant l'ordinateur, et peu de pauses pour ne pas accumuler trop de retard. Pour les réunions où les rédactrices vont encore en salle, tout retard dans les séquences se répercute sur l'ensemble du processus de travail.

Il n'est pas possible de dire « je ne vais pas en salle, je n'ai pas fini »... ?

Non. Il y a parfois une légère marge de manœuvre pour s'arranger avec des collègues, mais c'est très difficile car chaque minute compte.

D'un point de vue pratique, combien de personnes sont mobilisées pour une séance ?

Tout dépend de l'ordre du jour des réunions parlementaires mais, en moyenne, une douzaine de rédactrices sont convoquées, accompagnées de quelques réviseurs et réviseuses.



Il faut conserver la teneur du débat et respecter le style de l'orateur tout en passant du langage parlé au langage écrit. La rédactrice est également un peu traductrice, même s'il s'agit de la même langue.

points font l'objet de comptes rendus lorsqu'ils sont examinés en plénière. Il arrive également que nous soyons amenées à faire des comptes rendus d'auditions à l'occasion d'une enquête parlementaire, portant sur un problème spécifique ou à la suite d'un scandale.

Si, inévitablement. Avec ces tranches de cinq minutes, il est impossible de connaître les tenants et aboutissants du sujet discuté. C'est surtout frustrant lorsque la thématique nous intéresse et que les échanges se prolongent. Lorsque ce sont - le plus souvent - des questions parlementaires lors de commissions, ce problème est moins aigu car le temps de parole est assez limité : cinq minutes pour le parlementaire interrogeant le ou la ministre, cinq minutes pour la réponse et deux minutes pour la réplique. (5) C'est plus compliqué



⇒ **Sur le site des institutions, nous consultons d'abord un compte rendu « provisoire », qui devient définitif ensuite, pour quelle raison ?**

L'une des caractéristiques de ce travail est la rapidité car, le lendemain au plus tard, c'est en ligne. Souvent, c'est le soir même. Les orateurs ont ensuite trois jours ouvrables pour envoyer leurs éventuelles corrections. Le système de collage des parties peut ne pas être infaillible, des erreurs peuvent se glisser, de même que des interprétations erronées résultant de la transcription de propos entendus « hors contexte général ». Soit les par-

Il est arrivé qu'un ministre veuille tout changer dans les chiffres livrés en séance, il s'était totalement planté.

lementaires envoient des corrections, soit ils ne le font pas, mais après trois jours ouvrables, le texte est considéré comme avalisé et définitif. S'ils réagissent, il faut intégrer les changements, mais uniquement si nous avons mal retranscrit un élément, ou mal compris. Parfois certains veulent carrément changer leurs propos mais ce n'est pas autorisé. Le règlement leur permet de préciser un élément ou d'ajouter un détail oublié, mais pas de modifier le contenu. Il est arrivé qu'un ministre veuille corriger les chiffres communiqués en séance car il s'était totalement planté. Bien sûr, ils ne peuvent par ailleurs intervenir que sur leurs parties personnelles, et ne pas demander de modifier les propos d'autrui.

L'idée est d'arriver à un reflet le plus exact possible du débat tenu ?

En gros oui, il faut conserver la teneur du débat et respecter le style de l'orateur tout en passant du langage parlé au langage écrit. Leur idée est parfois mal construite, ou ils inventent des mots, prononcent des phrases de cinq minutes ou subitement s'arrêtent au milieu... Nous devons retravailler tout cela lors de la rédaction. Nous disons souvent que la rédactrice est également un peu traductrice, même s'il s'agit de la même langue. Les parlementaires s'imaginent parfois qu'avec la reconnaissance vocale, les rédactrices de-

viendront inutiles. Là, nous rigolons doucement. Techniquement nous en sommes encore loin, car il y a parfois dans l'enceinte un énorme brouhaha, tout le monde parle en même temps, les gens s'interrompent sans cesse, etc. Par ailleurs, ils ne se rendent absolument pas compte de tout le travail de réécriture ; une retranscription telle quelle n'aurait souvent aucun sens.

Nous sommes réellement face à un travail à la chaîne, mais de nature intellectuelle.

Tout à fait. N'importe qui ne peut le faire. Il faut connaître un peu la matière, les arcanes des institutions... Et comme dans tout travail, il y a une formation sur le tas, au début nous pataugeons un peu puis, à force, le rythme vient. Ce ne sont évidemment pas toujours les mêmes débats mais on finit par se familiariser avec les différentes compétences, et surtout avec la manière de parler des orateurs, parlementaires comme membres des exécutifs. Certains matins, en prenant connaissance des questions et des députés impliqués, nous visualisons déjà en grande partie le type de débats à venir. Nous sortons enrichies de ce travail, car nous observons le fonctionnement de l'institution parlementaire en temps réel et, si un sujet nous intéresse, nous pouvons lire l'intégralité du débat.

Les rédactrices travaillent à quel rythme ?

C'est très variable. Avant tout, il faut

Nous savons quand nous entrons dans le Parlement, mais jamais avec certitude quand nous en sortirons !

recevoir une convocation. Comme les rédactrices n'ont pas de statut, elles ne sont pas nécessairement « convoquées ». C'est du travail de pigiste. Au début du mois, nous ne savons pas combien d'heures nous travaillerons. Parfois même nous ne le savons pas d'une semaine à l'autre, car cela dépend du nombre de commissions prévues et du nombre de questions et d'interpellations inscrites à l'ordre du jour. Avec cette dimension aléatoire, le nombre de pigistes liées au parlement dépasse le réel besoin journalier.



L'organisation de la vie quotidienne ne doit pas être évidente.

En effet, dans un tel système à la convocation, il est très difficile de se projeter sur le mois, au niveau des frais mensuels, du loyer à payer, etc. Et pour l'organisation du quotidien, cela peut être encore plus compliqué, car il y a inévitablement des séances exceptionnellement longues. Si elles sont intéressantes au niveau financier, elles entraînent beaucoup de problèmes pratiques. C'est d'ailleurs

toujours un objet de rigolade entre nous, quand le mari ou la femme appelle pour demander quand nous aurons fini. Nous savons quand nous entrons dans le Parlement, mais jamais avec certitude quand nous en sortirons ! Pour celles et ceux qui sont parents, c'est assez casse-tête : soit les enfants ont des grands-parents compréhensifs, soit le conjoint a, lui, des horaires hyper fixes pour remédier au problème. De plus, parfois nous prenons connaissance du planning en dernière minute : nous pensons ne rien avoir le mercredi matin, et finale-



Ce bâtiment, ancien Hôtel du Comte de Lannoy, puis du Prince de Ligne, construit vers 1780, est situé à l'angle formé par la rue Royale et la rue des Colonies, face au Parc Royal. Il abrite le Parlement de la Communauté française depuis 2001 et appartient à Ethias...

du chômage ? Quel est le statut en regard de la Sécurité sociale ?

Certaines bénéficient du chômage, et noircissent les cases des jours de convocation (7). D'autres ont un deuxième emploi à côté, à mi-temps, mais il faut alors pouvoir s'arranger pour

ment nous sommes contactées pour être présentes. Certaines collègues doivent souvent annuler un baby-sitting ou une garderie, ou au contraire en trouver en vitesse.

Le contrat de travail est journalier ? Estimez-vous le salaire correct ?

L'employeur effectue des déclarations « Dimona » (6). Les rédactrices sont salariées au forfait par demi-journée, un forfait de trois heures le matin et de quatre heures l'après-midi. A partir de 20 h, nous entrons dans les heures supplémentaires, payées à 150 %, par demi-heure ou par heure. Si l'on considère le tarif horaire – 20 euros net –, cela semble confortable, ça nous fait 60 euros pour une session matinale de trois heures. Cependant, lorsqu'on calcule la moyenne sur le mois, puis sur l'année, on se rend compte du caractère précaire de ce travail. Les parlements ne se réunissent pas durant les différents congés scolaires, les vacances d'automne, d'hiver, de carnaval, de printemps et d'été. Une session parlementaire se termine en général le 21 juillet pour ne reprendre qu'à la mi-septembre. Nous devons donc calculer nos revenus en sachant que nous ne travaillerons que neuf mois sur douze.

Le reste du temps, vous bénéficiez

les horaires, c'est loin d'être évident. Nous devons mettre de l'argent de côté, pour les mois creux. Même en période d'activité, nous ne sommes pas toujours convoquées. Certains mois, il arrive de n'avoir que 300 euros. Pour celles et ceux qui ne perçoivent pas d'allocations de chômage et n'ont aucun autre revenu à côté, ce

Si nous tombons malades, nous sommes dans une sale situation.

sont des clopinettes. Et même avec les allocations de chômage pour les jours sans travail au parlement, les revenus mensuels ne sont pas suffisants. Certains ont d'autres travaux de pigistes, en tant que traducteurs, correcteurs de livres, etc. Si le salaire horaire tient compte de la disponibilité nécessaire, nous n'avons aucun avantage : pas de primes, pas de congés payés, pas de congé maladie, rien du tout. Si nous tombons malades, nous sommes dans une sale situation. Par ailleurs, dans ce système de pigistes par convocation, nous l'avons vécu en

2015 (8), l'employeur peut nous virer du jour au lendemain, sans nous prévenir.

Un travail intéressant donc, mais loin d'être évident et loin de nous assurer une sécurité d'existence. □

(1) Lire à ce sujet « Pressées comme des citrons, jetées comme des Kleenex », page 66.

(2) Comme nous le signalons en pages précédentes, la « Communauté française de Belgique » a changé de nom le 27 septembre 2011, pour s'appeler « Fédération Wallonie-Bruxelles », sans cependant de modification dans les textes légaux. Dans l'usage commun, les deux appellations demeurent pour définir le lieu de travail de nos deux interlocutrices. Nous gardons ici leurs propres termes durant tout l'entretien : Parlement de la Communauté française (PCF).

(3) Nous ne connaissons pas la proportion d'hommes et de femmes dans les services de comptes rendus, mais l'exposé de ce métier étant réalisé ici par deux femmes, nous utiliserons dès lors la plupart du temps le féminin pour décrire la profession.

(4) Pour maintenir le rythme vivant des descriptions de nos interlocutrices, nous garderons les faits tels qu'elles nous les ont expliqués : au présent. Même si leurs prestations au PCF datent de trois ans, excepté l'ajout des enregistrements, le travail reste identique. Elles demeurent par ailleurs rédactrices de comptes rendus aujourd'hui, dans d'autres institutions.

(5) Les commissions exercent notamment un contrôle sur le gouvernement, par le biais des interpellations et des questions orales envers le pouvoir exécutif. Pour une brève description du système des commissions, voir la note 1 du texte « Rédactrice de compte rendu : la précarité au parlement », page 60, et le lexique du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. <http://www.pfwb.be/le-travail-du-parlement/doc-et-pub/lexique-parlementaire>

(6) La Dimona (Déclaration Immédiate / Onmiddellijke Aangifte), est un message électronique par lequel l'employeur communique toute entrée et sortie de service d'un travailleur à l'Office National de Sécurité Sociale (ONSS). Avec ce service en ligne Dimona, l'employeur peut indiquer qu'un travailleur entre en fonction ; qu'un travailleur quitte sa fonction ou qu'un travailleur est occupé plus ou moins longtemps que prévu. Comme le signale le site officiel présentant le système, « la Dimona constitue une pierre angulaire dans la gestion de la Sécurité sociale belge. L'Etat utilise les données Dimona entre autres pour : identifier rapidement des travailleurs ; constater de façon univoque et uniforme le lien entre un travailleur et un employeur et octroyer des avantages sociaux aux travailleurs. »

(7) Malgré la fin du pointage mensuel dès 2004, les chômeurs doivent continuer à rendre tous les mois une carte bleue. Chaque jour de travail doit être renseigné en noircissant la case du jour concerné.

(8) Pour le récit du renvoi collectif de l'équipe de rédacteurs, lire page 66.